**EXERCICES DE LA CLASSE 2 (INTERNATIONALE)**

**Exercice 1 – Absence « Assis » en groupe (1 mn) Coeff. 2**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** « Assis », « Reste »

**Réalisation :** Les chiens sont alignés "au pied" à environ 3 m l'un de l'autre. Les conducteurs, sur ordre du commissaire, quittent les chiens en avançant tout droit sur 20 m et se retournent face aux chiens. Les conducteurs gardent une attitude naturelle en vue des chiens pendant 1 minute. Les conducteurs, sur ordre, rejoignent les chiens et se placent à côté en position de base. Il doit y avoir au moins 3 chiens, mais pas plus de 6 dans un groupe.

**Directives de jugement :** Un chien qui se lève, se couche ou se déplace de plus d'une longueur de son corps rate l'exercice (0 point); tout mouvement réduit le pointage. Si un chien aboie 1 ou 2 fois, on lui retire 2 points; s'il aboie la plupart du temps, l'exercice est raté (0 point). Le manque de calme comme par exemple, passer son poids d'une patte sur une autre, sera pénalisé. Le chien peut bouger la tête pour regarder autour, être attiré par une distraction dans ou à l'extérieur du terrain, cela cependant sans montrer de signe d'anxiété ou un manque de calme.

Si le chien se couche ou se lève après la minute d'absence, la note maximale est 5 points.

Si un chien se lève et s'approche d'un autre chien, avec risque de bagarre, l'exercice est arrêté et recommencé pour tous les autres chiens à l'exception de celui à l'origine du problème.

**Exercice 2 – Suite au pied sans laisse. Coeff. 3**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** « Au pied »

**Réalisation :** La suite est réalisée à différentes allures, dans plusieurs directions, avec virages (¼ de tours et ½ tours). Le chien peut aussi être jugé lors de petits pas vers l'avant ou en arrière. Le chien doit suivre de son plein gré, en évoluant à gauche de son conducteur, l'épaule du chien étant au niveau du genou du conducteur selon une ligne parallèle. Le conducteur balance ses bras de manière naturelle durant tout l'exercice. La suite est jugée au pas normal, au pas lent et au pas rapide, avec des ¼ de tours, des ½ tours et des arrêts. Le conducteur peut choisir d'exécuter les ½ tours par la gauche ou par la droite, le ½ tour "allemand" étant autorisé. Après un ½ tour (180°), le conducteur doit revenir sensiblement sur ses pas. Les virages à gauche et à droite doivent se faire à angle droit

(90°), le conducteur ne doit pas tourner la tête, bouger les épaules ou user d'un langage corporel.

L'ordre "au pied" peut être donné après chaque arrêt, changement d'allure et lors des petits pas. Dès que le conducteur s'arrête, le chien doit immédiatement prendre la position "au pied" (assis) sans ordre.

Lors d'une compétition, tous les chiens doivent effectuer le même schéma de suite au pied.

**Directives de jugement :** Un chien qui s'éloigne de son conducteur ou le suit à une distance supérieure à 50 cm sur la majorité du parcours, ne pourra pas obtenir de points. Si le chien se déplace lentement, l'exercice devra être noté sur 6 à 7 points, maximum.

Le manque de contact, les ordres supplémentaires, une évolution non parallèle doivent entraîner une perte de 2 points environ. Un chien qui colle trop le conducteur en le gênant pour marcher doit être pénalisé.

**Exercice 3 – Blocages « Debout » et « Assis » en marchant. Coeff. 3**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** « Au pied », « Debout »,

« Au pied », « Assis »,

« Au pied »

**Réalisation :** Lors d'une marche au pied, le conducteur (sur ordre du commissaire) commande un debout, puis un assis, en quittant le chien.

Le chien et le conducteur quittent la position départ (sur ordre), au pas normal, en ligne droite. Après environ 10 mètres, le conducteur (sur ordre) donne l'ordre "debout" au chien qui doit s'immobiliser immédiatement; le conducteur poursuit seul, sur environ 10 m en ligne droite, fait demi-tour et retourne le long d'une ligne parallèle et dépasse le chien (1 à 2m) à environ 50 cm, fait demi-tour (sur ordre), revient vers le chien , le reprend "au pied" sans s'arrêter, continue de marcher et après environ 5 mètres fait ¼ tour à droite ou à gauche (sur ordre) et après environ 10 m commande au chien "assis" et poursuit l'exercice selon la procédure précédente. Après avoir repris le chien le long de la position assise, le conducteur et le chien poursuivent la marche sur environ 5 mètres, les deux s'arrêtent sur ordre du commissaire, le chien devant prendre la position de base "au pied".

Les angles devront être de 90° non arrondis.

Toutes les phases de cet exercice sont exécutées avec l'accord du commissaire sauf les ½ tours autour du cône, et la reprise au pied.

**Directives de jugement :** Si le chien s'immobilise (une fois), dans une mauvaise position (par ex. assis au lieu de debout), la note maximale attribuée est 7. Si le chien rate une position (ne s'arrête pas), pas plus de 6 points seront alloués. Pour avoir des points, le chien ne doit pas avancer (pour une position demandée) de plus d'une longueur de son corps après l'ordre de blocage et doit prendre la position (debout ou assis) avant que le

conducteur ait fait demi-tour. Un second commandement n'est pas autorisé pour les blocages: il conduit à la perte de la position. Pour obtenir des points à cet exercice, un blocage au moins doit être réalisé.

La notation tient compte également de la qualité de la suite au pied : 1 à 2 points seront enlevés pour une suite médiocre. Prises de position debout et assis lentes, instabilité, debout et assis de travers, sont des fautes tout comme le fait de se tourner pour vérifier la position du chien: pénalités conséquentes de 1 à 4 points.

Signes de la main, langage corporel au moment des blocages sont sévèrement pénalisés en fonction de l'importance et de la durée des gestes parasites : entre 3 et 5 points.

**Exercice 4 – Rappel avec blocage « Debout ». Coeff. 4**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Viens », « Debout » ou geste, « Viens », (Gestes : une ou deux mains sont autorisés)

**Réalisation :** Le chien est mis en position "couché" et le conducteur se déplace sur environ 25-30 m dans la direction indiquée par le commissaire. Le conducteur appelle son chien (sur ordre). Le conducteur commande "debout" à son chien lorsque celui-ci a parcouru environ la moitié de la distance. Après 3 secondes et sur ordre du commissaire, le conducteur appelle son chien au pied en position de base. Le commissaire dit seulement au conducteur quand rappeler le chien, le conducteur donne l'ordre d'arrêt de sa propre initiative au niveau de la marque (plot, cône, panneau,...).

Un commandement vocal **ou** un geste de la main est autorisé. Le nom du chien peut être combiné avec le premier ordre de rappel mais ils doivent être annoncés ensembles et ne pas donner l'impression de deux ordres séparés.

**Directives de jugement :** Il est important que le chien réponde spontanément à tous les ordres de rappel. Le chien doit se déplacer à bonne vitesse et garder au minimum l'allure d'un trot rapide. Un déplacement lent est pénalisé. La race doit être prise en considération pour juger la vitesse. Le chien doit, dès la réception de l'ordre, commencer son blocage.

Lors de l'évaluation du blocage, il faut également évaluer la vitesse. Il peut y avoir un peu de tolérance pour le blocage réel des chiens rapides mais pas pour un chien lent. Pour obtenir le maximum de points pour un arrêt, il ne doit pas y avoir plus d'une longueur de chien entre l'ordre et l'arrêt.

Pour obtenir des points (pour un blocage), il ne doit pas y avoir plus de 3 longueurs de chien entre l'ordre et l'arrêt.

Si plus de 2 ordres de rappel sont donnés, la note maximale est 6. Un troisième rappel sur une position est synonyme d'exercice raté (0 point), tout comme 2 rappels sur deux positions. Si le chien rate la position (arrêt après 3 longueurs de chien), la note maxi est 7.

L'exercice est raté si le chien ne montre aucune tentative d'arrêt. Si le chien s'arrête sur une mauvaise position, 7 points maxi seront attribués.

Si le chien s’assied ou se lève avant le premier rappel, pas plus de 8 points pourront être accordés. Si le chien bouge plus que la longueur de son corps avant le premier rappel, l'exercice est raté (0 point).

**Exercice 5 – Envoi dans le carré, couché et rappel. Coeff. 4**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** « En avant », « Droite/Gauche » et/ou geste, (« Debout ou stop »), « Couché », « Au pied », (Gestes : une ou deux mains sont autorisés)

**Réalisation :** On demande au conducteur d'envoyer le chien dans un carré de 3 m x 3 m situé à environ 25 mètres du point de départ (milieu du carré). Le carré ne doit pas être placé à moins de 3-5 mètres du bord du terrain. Des cônes (15 cm environ) délimitent les 4 coins du carré. Une ligne visible (ruban, craie,...) joint les cônes par l’extérieur.

Quand le chien arrive dans le carré, le conducteur commande au chien "couché". Sur ordre du commissaire, le conducteur se dirige vers le carré en direction du cône de droite. A environ 2 m avant ce cône, le conducteur est invité à tourner à gauche et après environ 3 mètres, toujours sur ordre, il tourne à gauche en direction du point de départ de l'exercice.

Après environ 10 mètres, le conducteur est invité à rappeler son chien tout en poursuivant sa marche jusqu'au point de départ. Arrivé à ce point, le commissaire annonce "arrêt". [Voir figure en appendice]

**Directives de jugement :** Le chien doit manifester sa volonté à suivre les instructions et les ordres; le juge notera la vitesse et le respect du chemin le plus court. Pour obtenir 10 points, le conducteur ne doit pas utiliser plus de 4 commandements pendant l'exercice, le 4ème étant l'ordre d'arrêt (debout ou stop) dans le carré. Le chien doit suivre les ordres (ex: "stop" dans le carré). Il est possible de n'utiliser que 3 ordres en commandant directement "couché" quand le chien arrive dans le carré.

Si le conducteur avance (petits pas dans n'importe quelle direction) en donnant l'ordre d'envoi, l'exercice est raté (0 point). Pas plus de 8 points seront accordés si le conducteur gesticule (mouvements corporels: tête, bras, épaules,..). Si le chien agit de lui-même (ex: le chien s'arrête ou se couche sans ordre), cela est pénalisé. Si le chien se couche en dehors

du carré, l'exercice est raté (0 point). Si le chien est déjà couché aucun autre ordre complémentaire n'est permis. Pour avoir des points, aucune partie de l'animal ne doit dépasser des limites du carré, exceptée la queue.

L'exercice est raté si le chien se lève ou s'assied avant le deuxième virage du conducteur.

Pas plus de 5 points seront accordés si le chien se lève ou s'assied après le deuxième virage du conducteur, avant d'être appelé. Si le chien bouge dans le carré sans se relever, la note sera au maximum égale à 7. Si le chien bouge et sort des limites du carré avant d'être

appelé, l'exercice est raté. Si le chien se déplace très lentement, la note sera au maximum égale à 6.

Un second commandement, stop ou couché est pénalisé de 2 points par commandement.

L’exercice est raté (0), si l'un de ces commandements est donné une 3ème fois. Les gestes ne sont autorisés que si le chien a besoin d'être dirigé; un geste est pénalisé (- 2 points) s'il est donné lorsque le chien est à côté du conducteur. La pénalité (1 à 2 points) pour desordres supplémentaires est fonction de leur importance et de la volonté du chien à obéir.

Il est interdit de montrer des directions au chien au point de départ ou de lui indiquer le carré avant l'exercice, cela se traduit par un zéro pour l'exercice.

**Exercice 6 – Rapport d’objet directionnel. Coeff. 3**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** « Au pied », « Debout », « Gauche/Droite » et/ou geste, « Donne », « Au pied »

**Réalisation :** Le conducteur et le chien sont au point de départ (chien assis) face à un cône distant d'environ 5 mètres. Le commissaire dépose deux haltères en bois sur une ligne à environ 10 mètres l'un de l'autre et aisément visibles. L'haltère choisi (gauche ou droite) estdéposé en premier. Le cône est placé environ à 10 mètres du centre de la ligne imaginaire reliant les 2 haltères et le point de départ est approximativement à 15 mètres de cette ligne.

On demande au conducteur de marcher avec son chien du point de départ jusqu'au cône et de placer son chien en position debout près du cône (dans un rayon de 2 mètres) **face au point de départ**, de quitter le chien et retourner au point de départ. Le conducteur ne doit pas marquer d'arrêt en quittant son chien. Après environ 3 secondes, le conducteur (sur ordre) dirige son chien vers l'haltère choisi lors du tirage au sort, le chien doit rapporter l'objet et le remettre correctement à son conducteur.

Trois tailles d'haltère seront disponibles (maxi 450 g), adaptées aux différentes races; la taille de l'objet devrait correspondre à celle du chien mais le conducteur a le choix de la taille. [Voir figure en appendice]

**Directives de jugement :** L'accent devrait être mis sur la volonté du chien à suivre les ordres, le choix du plus court chemin vers l'haltère et sa vitesse d'exécution. Montrer des directions au chien ou le toucher au point de départ fait rater l'exercice (0 point). Pour avoir des points sur cet exercice, le chien doit rester debout au cône jusqu'à réception de l'ordre d'envoi vers l'haltère. Un chien qui se couche ou s'assied au cône, ne peut pas obtenir plus de 8 points. Si le chien bouge de plus d'une longueur de son corps à la position debout avant l'ordre d'envoi, l'exercice est raté.

Si le chien se dirige vers un mauvais haltère, et s'il est redirigé correctement et rapporte le bon objet, la note 6 peut être accordée. Si le mauvais haltère est soulevé par le chien, aucun point n'est accordé (0 point).

Les pénalités (1 à 2 points par commandement) pour des commandements supplémentaires sont fonction de l'importance et de la volonté du chien à obéir aux ordres.

*Lâcher de l'haltère :* Si le chien lâche l'objet mais le reprend de sa propre initiative, la note maxi est 7. Si un ordre supplémentaire a été donné, avant que le chien ne reprenne l'objet tombé, pas plus de 5 points seront accordés. Si le chien lâche l'objet à côté du conducteur, et si le conducteur le ramasse sans faire un pas, 5 points pourront être accordés à condition que le chien prenne une bonne position de base. Si l'objet est lâché par négligence du conducteur après l'ordre de donner, pas plus de 7 points seront accordés.

*Mâchonner ou mordre l'haltère :* Mâchonner ou mordre l'haltère est pénalisé de deux à trois points. Si le mâchonnage est important, pas plus de 5 points pourront être accordés. Un mâchonnage intensif ou une destruction de l'objet, ne donnent pas de point pour cet exercice. Aucune pénalité ne sera relevée si le chien assure, une fois, une meilleure prise de l'objet.

**Exercice 7 – Odorat avec rapport. Coeff. 4**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** (« Reste/Au pied »), « Cherche », « Donne »

**Réalisation :** Au début de l'exercice, le commissaire donne un petit bois (10 cm x 2 x 2 cm) au conducteur qui marque l'objet d'un signe distinctif (ou l'objet peut être marqué au préalable). Le conducteur peut tenir l'objet dans sa main pendant environ 10 secondes. Le chien, dans cette phase, n'est pas autorisé à toucher ou sentir l'objet. Le commissaire demande au conducteur de lui remettre l'objet et lui demande ensuite de faire demi-tour. Le conducteur décide si le chien peut ou ne peut pas voir le commissaire déposer le petit bois. Un commandement « au pied » ou « reste » est autorisé. Le commissaire va placer les petits bois (celui du conducteur + 5 autres identiques), sans les toucher à une distance de environ 10 mètres du conducteur. Les objets sont placés en cercle ou sur une ligne horizontale à environ 25 cm les uns des autres. Le conducteur est alors prié de se retourner et de commander au chien d'aller chercher l'objet marqué d'un signe. Le chien doit chercher l'objet, le rapporter et le remettre au conducteur selon les directives générales.

Les objets devront être placés de manière identique pour tous les compétiteurs, mais la position de l'objet marqué peut varier. Dans le cas d'un placement horizontal, l'objet marqué ne doit jamais se situer en bout ou en tête de ligne. Le chien est autorisé à sentir pendant 30 secondes si la recherche est active et le but atteint. Il faut prévoir 6 nouveaux objets

pour chaque conducteur.

**Directives de jugement :** L’accent sera porté sur la volonté du chien à obéir et sur son allure. Si le chien prend un mauvais objet (1 fois), mais rapporte ensuite le bon, on pourra accorder 7 points. L'exercice est en échec si le chien sent ou touche le petit bois avant que le conducteur l'ait remis au commissaire, ou si le conducteur donne des ordres lorsque le chien est sur les petits bois, ou si le chien prend un mauvais objet pour la seconde fois.

*Lâcher du petit bois :* Si le chien lâche l'objet et le reprend de sa propre initiative, la note sera limitée à 7 points. Si un ordre supplémentaire est donné avant que le chien reprenne l'objet tombé, la note sera limitée à 5 points. Si le chien lâche l'objet à côté du conducteur et que le conducteur le ramasse sans devoir avancer, 5 points peuvent être accordés à condition que le chien effectue une mise au pied parfaite. Si l'objet tombe par négligence du conducteur après l'ordre "donne", pas plus de 7 points seront accordés.

*Mâchonner ou mordre le petit bois :* Mâchonner ou mordre l'objet est pénalisé entre 2 et 3 points. Si le mâchonnage est très important, pas plus de 5 points pourront être donnés.

Un mâchonnage excessif ou destruction du petit bois, entraîne 0 point pour l'exercice.

Aucune pénalité ne sera relevée si le chien assure, une fois, une meilleure prise de l’objet.

**Exercice 8 – Positions à distance. Coeff. 4**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Assis », « Debout », « Couché », et/ou geste

**Réalisation : Le** chien est commandé en position couché au point de départ. Sur ordre, le conducteur quitte le chien et se déplace vers le point prévu à environ 10 mètres, face au chien. Le chien change 6 fois de position (assis/debout/couché) en réponse aux commandements du conducteur. Il doit rester à la place d'origine. L'ordre des positons sera

toujours assis - debout - couché ou debout - assis - couché de façon que le dernier ordre de changement de position est "couché". Le commissaire montre au conducteur la succession des positions avec des mots sur un panneau ou des silhouettes de chien (assis, debout, couché) ou encore à l'aide d'un tableau électrique lumineux. Le commissaire se tient à environ 3 à 5 mètres du chien de façon à ne pas voir le chien lors des changements de position; le changement de position intervient toutes les 3 secondes. Le conducteur peut utiliser voix et gestes (ceux-ci devront être brefs et simultanés avec l'ordre vocal) Une limite est marquée à l'arrière du chien par une ligne imaginaire reliant deux marqueurs. L'ordre des positions doit être le même pour tous les compétiteurs.

**Directives de jugement :** L’accent sera porté sur la vitesse de changement de position, la précision, la tenue des positions et le déplacement éventuel (avant ou arrière). Pour avoir des points, le chien ne doit pas bouger de plus d'une longueur de son corps dans toutes les directions par rapport au point de départ; tous les mouvements sont comptabilisés. Si le chien manque une position sur les 6, la note est limitée à 7 points, et à 5 points s'il rate 2 positions. Donc si le chien saute une positon et effectue la suivante à la place, la note maximale est 5. Si le chien bouge (avance ou recule ou latéralement) d’une longueur de corps, il ne peut pas avoir plus de 5 points. Le chien doit changer au moins 4 fois de position sur ordre pour avoir des points. Si le chien s'assied avant le retour du conducteur, la note maximale est 8. Un usage abusif et exagéré de la voix, et des gestes trop marqués en durée, seront pénalisés. Un second ordre vaut moins 1 point (-1 pt). Un troisième commandement sur une position annule cette position. L'exercice n'a pas de point (0 point)

si le chien bouge de plus d'une longueur de corps.

La première fois qu'un 2ème ordre doit être donné sur une position, la note est diminuée de 2 points. Ensuite, la note est réduite d'un point à chaque fois.

**Exercice 9 - Saut de haie avec rapport d’objet (Bois ou Métal). Coeff. 3**

**Commandements : *(voir article 5.9.f)*** « Saute », « Apporte », « Donne », (« Au pied »)

**Réalisation :** Le conducteur est placé face à la haie à environ 2 à 4 mètres du sautoir, chien "au pied". Le conducteur lance un haltère en bois ou métallique par dessus la haie. Le conducteur, sur ordre, commande au chien de sauter la haie, rapporter l'haltère et resauter au retour. L'ordre "apporte" ne doit pas être donné après que le chien ait débuté son saut.

Trois tailles différentes (et poids) d'objets en bois et métalliques doivent être disponibles, en fonction de la taille des chiens. Le poids maximum pour le plus grand haltère en bois est environ 450 g et pour le métallique 250 g. C'est cependant le conducteur qui optera pour la taille de l'objet. Le sautoir aura une largeur de 1 mètre, la hauteur sera définie par la taille au

garrot du chien, arrondie à la dizaine supérieure, sans jamais dépasser 70 cm de hauteur.

**Directives de jugement :** L'exercice débute en positon de base et se termine en position de base une fois que le chien ait rendu l'haltère et que le commissaire ait annoncé "fin d'exercice". Si le chien cherche un peu l’objet, aucune pénalité ne sera appliquée dès lors que le chien travaille activement. Si le chien touche la haie lors du saut, même légèrement, la note maximale est 8. Si le chien prend appui sur la haie, ou s'il ne saute pas à la fois à l'aller et au retour, l'exercice est raté (0 point). Si le sautoir est renversé, l'exercice est raté.

Si le chien anticipe l'ordre de sauter, 2 à 4 points seront déduits. Si le chien part au lancer de l'objet, l'exercice est raté.

*Lâcher de l'haltère :* Si le chien lâche l'haltère mais le rapporte de son plein gré, 7 points maximum pourront être accordés. Si un ordre supplémentaire "apporte" est donné avant que le chien ne se saisisse de l'haltère tombé, il ne sera pas accordé plus de 5 points. Si le chien laisse tomber l'haltère à côté du conducteur et que celui-ci puisse le ramasser sans avancer d'un pas, 5 points seront accordés à condition que le chien fasse une mise en

position de base parfaite. Si l'objet est tombé par négligence du conducteur après l'ordre de remise donné au chien, pas plus de 7 points pourront être accordés.

*Mâchonner ou mordre l'haltère :* Mâchonner ou mordre l'haltère induit des pénalités de 3 à 5 points. Si le mâchonnage est très important, pas plus de 5 points pourront être octroyés.

Un mâchonnage excessif ou destruction de l'haltère entraîne 0 point pour l'exercice. Aucune pénalité ne sera relevée si le chien assure, une fois, une meilleure prise de l'objet.

**Exercice 10 – Impression générale. Coeff. 2**

**Directives de jugement :** Pour juger l'impression d'ensemble, la volonté du chien à travailler et à obéir aux ordres est primordiale. Le contact et la précision sont aussi importants que le côté naturel des mouvements du conducteur et du chien. Pour obtenir une bonne appréciation, le chien et son conducteur, doivent présenter un travail d'équipe qui reflète la joie de travailler ensemble et un bon esprit sportif.

Le comportement pendant et entre les épreuves influence la note d'impression générale.

Si le chien quitte le terrain ou urine sur le terrain, aucun point ne peut être attribué au titre de l'impression générale. Si le chien n'est plus sous contrôle et quitte le conducteur pendant ou entre les exercices (même une seule fois) mais demeure sur le terrain, pas plus de 5 points seront attribués